



Carte de 10 ans après une vie de 10 ans en france

Par **Sara**, le **31/05/2010** à **12:30**

Bonjour Madame, Monsieur,rrnrnJe m'appelle Sara. J'ai 26 ans.rnrnJe suis en France avec toute ma famille depuis février 2001. Nous avons la carte de séjour temporaire d'un an renouvelable chaque année depuis septembre 2005.rnrnDonc, en septembre 2010 (cette année), on va avoir la carte pour la 6ème fois, alors on peut faire la demande de carte de 10 ans. Je voudrais savoir comme je suis toujours étudiante (en masters), alors pour avoir la carte de 10 ans est-ce-que je dois avoir un emploi ? rnrnEt pour mon père qui a la carte "salarié" et ma mère qui a la carte "visiteur", comment ils peuvent obtenir la carte de 10 ans (s'il faut un emploi, alors pour quelle durée CDI/CDD, temps partiel/à temps plein). rnrnEt ma grande soeur, elle va se marier bientôt avec un homme de mon pays qui a la carte réfugié politique (de 10 ans), alors peut-elle avoir la carte de 10 ans tout de suite si elle fait la demande après le mariage ?rnrnLa deuxième possibilité pour nous d'avoir la carte de résident de 10 ans est qu'en février 2011, il y aura 10 ans que nous sommes en France. Donc, pour ce cas est-ce-que nous devons montrer toujours un emploi pour avoir la carte ou c'est automatique ? rnrnDans ce cas, comment on doit faire la demande (la procédure) et les conditions pour chacun d'entre nous (étudiant, salarié, visiteur) d'obtenir la carte de 10 ans après une vie de 10 ans consécutive en France ? (nous sommes du Bangladesh).rnrnJe vous remercie à l'avance pour votre réponse précieuse.rnrnMes sincères salutations.rnrnSara